



Championnat de France Cormoran 2023 NOTE DE PRÉSENTATION

Le Championnat de France 2023 se déroulera à Douarnenez les 30 juin, 1^{er} et 2 juillet.

1/ ACCUEIL

A la Maison du Nautisme - 59 Quai de l'Yser au Port de Tréboul à Douarnenez
Vous serez accueillis pour les confirmations d'inscription :

- le jeudi 29 juin de 9h30 à 12h et de 14h à 18h
- le vendredi 30 juin de 9h à 11h.

2/ MISE A L'EAU

Grutage :

Il existe une grue municipale au port de Tréboul. Toutefois :

- Il est impératif de réserver votre grutage pour que les agents municipaux puissent établir leur planning
- Le prix du grutage fixé par la municipalité est de 48 euros pour la mise à l'eau et la sortie de l'eau (soit 24 € par opération).
- Le dimanche, le grutage n'est possible qu'entre 16h et 17h.
- Le lundi, le grutage est possible, toujours sur réservation.

Les concurrents souhaitant faire gruter leur bateau doivent donc indiquer sur la fiche d'inscription s'ils souhaitent ou non un grutage, en précisant les jours et heures souhaitées (sachant que le dimanche le créneau horaire est de 16h à 17h).

Une rubrique spécifique au grutage figurera sur la fiche d'inscription.

Mise à l'eau à partir des remorques :

Une cale est disponible à cet effet dans le bassin où seront amarrés les bateaux.

Elle est à disposition pendant tout le championnat, sans réservation.

Un ponton sera réservé aux Cormorans au port de Tréboul, juste devant les locaux de la Maison du Nautisme, 59, quai de l'Yser.

Il sera également proposé un parking gratuit non surveillé, pour les remorques.

3/ ARMEMENT DES BATEAUX

Aucun fil aérien ne gêne la circulation des bateaux grésés.

L'armement sera donc possible, soit sur le parking à proximité de la grue, soit près de la cale de mise à l'eau (voir plan en annexe).

4/ INSCRIPTIONS

Pour optimiser l'organisation du Championnat de France (sécurité, nombre de repas, places au ponton, parking, etc), **nous vous demandons de vous inscrire le plus tôt possible :**

- soit par **Helloasso** en utilisant le code que vous trouverez sur le site de la Classe Cormoran à la rubrique « Championnat de France 2023 »
- soit en nous retournant le formulaire d'inscription également disponible sur le site de la Classe Cormoran anccormoran.org

Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
- une autorisation parentale pour les mineurs
- les règles de la FFVoile n'autorisent pas la délivrance de licence temporaire pour un Championnat de France Cormoran.
- A noter : la délivrance d'une licence compétition par la Société des Régates de Douarnenez est possible au moment de la confirmation des inscriptions (le jeudi 29 et le vendredi 30 jusqu'à 11 heures) à condition d'être en possession d'un certificat médical de moins d'un an et autorisant la pratique de la voile en compétition.

Droits d'inscription :

Ils sont fixés à 150 € par bateau jusqu'au 31 mai.

Le montant est porté à 180 € à partir du 1^{er} juin.

Ils comprennent l'organisation de la course, la sécurité sur l'eau, les emplacements de ponton et de parking, le repas des équipages, les cocktails d'accueil et de clôture, la disposition des locaux.

Les accompagnants seront bienvenus au dîner des équipages, sur réservation, moyennant une participation de 25 € par personne.

5/ ÉQUIPAGE

L'équipage est composé de deux personnes au minimum ou trois personnes au maximum

L'équipage tel qu'il se compose le premier jour doit être le même pendant tout le Championnat, sauf dérogation spécifique du Comité de Course.

Chaque membre l'équipage doit disposer d'une licence FFVoile « compétition » 2023 (voir article 4).

6/ JAUGE

Si vos voiles (GV et génois) ne sont pas jaugées, vous ne pourrez pas participer au Championnat.

Pour faire jauger vos voiles avant le Championnat, vous pouvez contacter :

Michel MOYOU

tel. 06 41 27 18 11

E-Mail : michel.moyouwanadoo.fr

7/ ÉQUIPEMENT DE SECURITE

Conformément aux textes applicables, l'équipement doit comprendre :

- un équipement individuel de flottabilité de 50 newtons minimum/ 100 newtons pour les enfants de moins de 30 kg. Le port du gilet est obligatoire pendant les régates.
- un dispositif d'assèchement manuel, c'est à dire une pompe ou un seau
- un dispositif de remorquage, c'est à dire un cordage flottant de 10 mètres minimum et de diamètre de 6 mm minimum
- Une ligne de mouillage c'est à dire:
 - o une ancre (le grappin n'est pas autorisé) de 3,5 kg minimum
 - o 4 mètres de chaîne de diamètre 6mm minimum
 - o un câblot de 20 mètres, diamètre 8 mm minimum

ou bien :

- o une ancre légère (le grappin n'est pas autorisé)
- o 24 mètres de bout plombé
- un annuaire des marées couvrant la période de navigation
- une godille avec sa dame de nage complète (il doit être possible de faire avancer le bateau à la godille) ou 2 pagaies.

IMPORTANT : La VHF est obligatoire.

Rappel :

Les équipements électroniques d'aide à la navigation ne sont pas autorisés.

Les équipages s'engagent à ne pas utiliser d'applications de ce type sur leurs smartphones.

8/ Mesures COVID

Les mesures COVID sont incluses dans l'Avis de Course.

9/ HORAIRES DES MARÉES

	Matin			Soir		
	Coeff	Pleine mer	Basse mer	Coeff	Pleine mer	Basse mer
29/06/23	46	1h36	08h02	49	14h15	20h30
30/06/23	53	2h40	09h01	58	15h14	21h27
01/07/23	62	3h38	9h54	67	16h06	22h19
02/07/23	72	4h31	10h44	77	16h55	23h09

10/ PROGRAMME

Jeudi 29/06

- 9h30 - 12h00 et 14h00 - 18h00 : confirmation des inscriptions
- 14h00 - 17h00 : mise à l'eau des bateaux (grue ou à la cale)
- 18h30 : pot d'accueil à la Maison du Nautisme

Vendredi 30/06

- 9h00 - 11h00 : confirmation des inscriptions
- 12h00 : briefing à la Maison du Nautisme pour les chefs de bord
- à partir de 14h00 : premier signal d'avertissement
- 20h00 : dîner des équipages à la Maison du Nautisme

Samedi 01/07

- 8h30 – 9h00 : accueil à la SRD
- 9h00 : briefing
- à partir de 10h00 : premier signal d'avertissement
- Soirée libre

Dimanche 02/07

- 8h30 - 9h00 : accueil à la Maison du Nautisme
- 9h00 : briefing à la Maison du Nautisme
- à partir de 10h00 : premier signal d'avertissement
- pas de signal d'avertissement après 15h00
- à l'issue de la dernière manche, mise à terre des bateaux (Grue entre 16h00 et 17h00)
- 17h30 : proclamation des résultats, remise des prix et pot de clôture.

L'Avis de course et les Instructions de Course seront disponibles sur :

- le site de la Société des Régates de Douarnenez (srdouarnenez.com).
- le site de la Classe Cormoran (anccormoran.org)

Ils seront également affichés à la Maison du Nautisme.

CONTACTS

Société des Régates de Douarnenez, Maison du Nautisme – 59 Quai de l'Yser 29100 Douarnenez
Tel: 02 98 74 36 84
Mail: contact@srdouarnenez.com
Site: www.srdouarnenez.com

Fiche d'information sur votre couverture d'assurance

Tous les concurrents devant obligatoirement être licenciés à la Fédération Française de Voile pour pouvoir disputer le Championnat, ils bénéficient des assurances attachées à cette licence.

Les garanties dont vous bénéficiez sont indiquées sur votre licence.

Une assurance responsabilité civile qui vous couvre pour tous les dommages matériels que vous pourriez causer lors d'une régates et le règlement de prestations si vous causiez des blessures à quelqu'un.

Vous êtes également couverts par l'assurance pour les dommages causés par un tiers (mais pas pour ceux que vous causeriez vous-mêmes à votre bateau ; dans ce cas c'est votre propre couverture d'assurance qui devra être activée).

Vous avez accès au détail de ces garanties à l'adresse suivante :

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurances.asp>

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

1) TRÈS IMPORTANT : Vous devez PORTER RÉCLAMATION au moment où le sinistre se produit.

Comment porter réclamation ?

1) Au moment de l'incident, vous devez crier « Proteste » au bateau contre lequel vous réclamez.

2) Au retour à terre, vous devez immédiatement informer le Comité de Course de ce que vous portez réclamation contre un concurrent et remplir le formulaire qui vous sera remis (vous en avez un exemplaire en page 151 des Règles de Course à la Voile / FFV 2020/2023).

Gardez précieusement ce document (ou une copie) ainsi que la décision du jury : ils vous seront demandés par l'assureur.

3) Ensuite, vous effectuez votre déclaration de sinistre sur le site de la FFV à l'adresse suivante :

<https://sinistreffv.options-assurances.com/SinistresFFV>

PORT DE PLAISANCE DOUARNENEZ-TREBOUL
Projet de plan pour un Championnat de France Classe Cormoran 2023

 Maison du nautisme : inscription, réception, salles arbitres, toilettes/douches

 Parking pour bateaux et remorques de route

 Pontons Cormoran

 Pontons organisation

 Cale de mise à l'eau

 Grue

 1 Réparation bateaux et moteurs

 2 Voilerie & accastillage

 3 Chantier naval

 4 Shipchandler

